

Jurisprudence

Informations concernant l'affaire

ID national: link

État membre: Italie

Nom commun: Forti e altro v. Soc. Orchidea viaggi

Type de décision: Autre

Date de la décision: 12/02/2003

Juridiction: Giudice di pace

Objet:

Demandeur:

Défendeur:

Mots clés:

Articles de la directive

Package Travel Directive, [Article 5, 2.](#)

Note introductive

Le Giudice di Pace di Milano a déclaré que la notion de dommage selon la directive du Conseil du 13 juin 1990 sur les voyages, vacances et circuits à forfait (90/314/CEE) inclut le dommage moral subi par les consommateurs suite à l'inexécution ou à la mauvaise exécution d'un contrat portant sur des vacances à forfait.

Faits

Question juridique

Décision

Texte intégral: [Texte intégral](#)

Affaires liées

Aucun résultat disponible

Doctrine

Aucun résultat disponible

Résultat